



Économie circulaire & nouveaux modèles économiques :

innover pour réinventer
l'économie francilienne



Le comité francilien
de l'économie circulaire
présente

A large orange circle with a thin white border, containing the title and subtitle of the publication.

**Économie
circulaire &
nouveaux modèles
économiques :**
innover pour réinventer
l'économie francilienne

Comité francilien de l'économie circulaire

Novembre 2020

Contact ORÉE

42, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris

Tél. : (+33) 01 48 24 04 00

E-mail : oree@oree.org

Site Internet : www.oree.org

Twitter : @assoOREE

Facebook : @ORÉE

LinkedIn : @ORÉE

Crédits photos

Couverture (de haut en bas) : Les Grains de Sel / La Cour Cyclette / Paris Nord 2 Gestion

Intérieur : Le Pavé p.13 / Le Pavé © Clémence Louise Biau p.15 / Réseau Amistock p.17 / KATABA © Mayaart p.19 / La Cour Cyclette p.21 / Le Bocal p.23 / Énergie Partagée p.25 / La Cour Cyclette p.27 / Paris Nord 2 Gestion p.29 / Agilcare p.31 / Les Deux Rives p.33 / Eau de Paris p.35 / La Boutique sans argent p.37 / Les Cigales p.39 / La Boutique sans argent p.41 / Les Grains de Sel p.43 / Sésame Cœur d'Essonne p.45 / Paris Nord 2 Gestion p.47 / À travers fil p.49 / Les Grains de Sel p.51

Imprimé sur du papier recyclé.

Imprimerie AZ-PRINT s.a. Rue de l'informatique6 – 4460 Grâce-Hollogne (Z.I.)

Le comité francilien

13 partenaires pour impulser l'économie circulaire en Île-de-France

Initié depuis 2013 et animé par ORÉE, le comité francilien de l'économie circulaire est un **groupe de réflexion, de collaboration et d'action pour promouvoir l'économie circulaire en Île-de-France**. Il réunit des responsables de l'ADEME Île-de-France, les Canaux, la CCI Paris Île-de-France, le CEREMA, la CRESS, le Conseil Régional d'Île-de-France, la DIRECCTE Île-de-France, la DRIEE Île-de-France, l'Institut Paris Region, la Métropole du Grand Paris, ORÉE, le TEDDIF et la Ville de Paris. Sont au cœur du projet du comité francilien de l'économie circulaire :

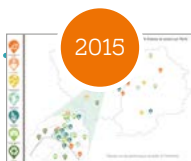
- La **mutualisation des compétences et des ressources** pour consolider une vision globale sur la transition de l'Île-de-France vers une économie circulaire ;
- Le **développement d'outils transversaux et d'actions multipartites** pour dynamiser les politiques des territoires franciliens en faveur d'une économie circulaire ;
- La **valorisation des actions des entreprises, des associations et des collectivités d'Île-de-France** engagées dans des modèles d'économie circulaire.

Les travaux du comité francilien de l'économie circulaire



Les travaux du comité francilien de l'économie circulaire ont permis l'élaboration de deux fiches méthodologiques « Renforcer la compétitivité et l'attractivité de votre territoire grâce à une démarche d'écologie industrielle et territoriale ». L'une était principalement destinée aux élus et l'autre aux directeurs généraux des services.

À télécharger ici : http://bit.ly/F_EIT_1 et http://bit.ly/F_EIT_2



Le comité francilien a présenté le « Recueil cartographique des initiatives franciliennes d'économie circulaire » qui distingue 87 initiatives – actions ou business modèles incarnant dans les territoires franciliens les 7 piliers définissant l'économie circulaire.

À télécharger ici : <http://bit.ly/CARTO1>



Le comité francilien de l'économie circulaire a réalisé le guide « Sur la route de l'économie circulaire : 20 découvertes insolites en Île-de-France », qui présente 20 initiatives – actions ou business modèles – en économie circulaire, pour donner envie à d'autres de se lancer. On y découvre des mutualisations qui s'organisent, des citoyens qui partagent, des déchets qui inspirent, des territoires qui bougent, des entreprises qui valorisent

et des solutions qui émergent. Point de départ, singularités, liens avec l'économie circulaire, facteurs de succès et prochaines étapes, retracez le cheminement complet des différentes initiatives.

À télécharger ici : http://bit.ly/SLR_1



Le recueil des initiatives franciliennes est publié pour la seconde fois. Actualisé, il recense 112 initiatives. Il offre une vision des initiatives les plus représentatives de la Région en économie circulaire et vise ainsi à répondre aux trois objectifs suivants : identifier les actions opérationnelles sur le territoire ; disposer des informations sur les porteurs de projet ; montrer par l'exemple et ainsi donner envie à d'autres de se lancer.

À télécharger ici : <http://bit.ly/CARTO2>



Le comité francilien a édité « Économie circulaire : Qui fait Quoi ? » présentant les dispositifs d'accompagnement des projets d'économie circulaire proposés par les membres du comité sur le territoire francilien. Destiné aux porteurs de projets, ce guide cherche, d'une façon dynamique et pédagogique, à lister les dispositifs d'accompagnement proposés par les acteurs du comité francilien. Il présente les acteurs, et les différentes formes d'accompagnement à disposition des porteurs de projets.

À télécharger ici : http://bit.ly/QFQ_2018



Le comité francilien a également publié le guide : « Économie circulaire et économie sociale et solidaire : des valeurs croisées pour entreprendre en Île-de-France ». Cette publication a permis d'avoir une vision des initiatives les plus emblématiques de la Région afin de montrer par l'exemple et ainsi donner envie à d'autres de se lancer. In fine, ce guide vise à favoriser le déploiement de projets croisés d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire au sein du territoire francilien.

À télécharger ici : http://bit.ly/ESS_EC



Le comité francilien a enrichi la collection des « Sur la route » avec la publication du guide : « Alimentation et économie circulaire : des initiatives franciliennes pour tous les goûts ». Cet ouvrage présentait des actions opérationnelles en économie circulaire, du champs à l'assiette. Il a permis de mettre en valeur des projets franciliens et de disposer d'informations sur les structures qui ont aidé à leur déploiement.

À télécharger ici : http://bit.ly/EC_Alim

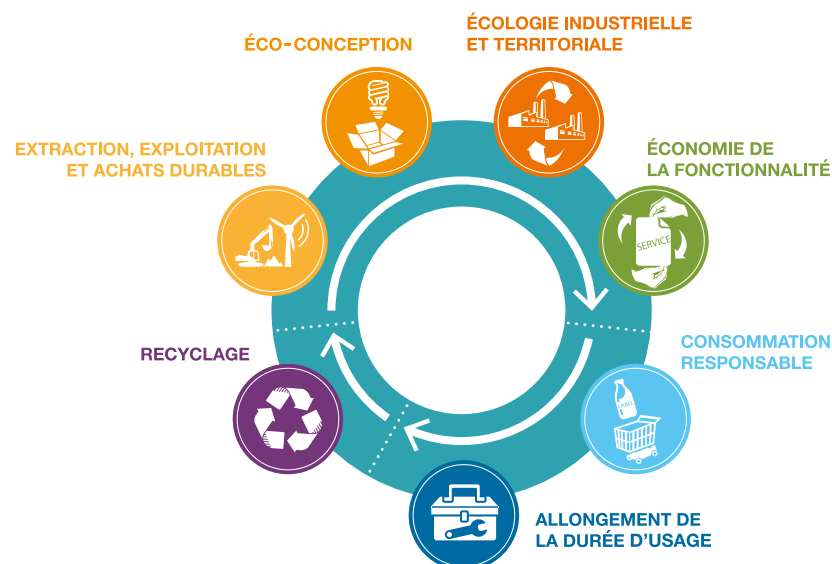
Le comité a cette même année lancé deux groupes de travail dont l'un a inspiré le présent recueil sur les nouveaux modèles économiques et le second a travaillé sur le métabolisme urbain.

Économie circulaire et modèles économiques. Rappels !

L'économie circulaire (EC)

Le modèle économique linéaire actuel (« extraire, produire, consommer, jeter ») montre aujourd'hui ses limites. L'économie circulaire propose un « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits – biens et services –, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus¹. »

Les 7 piliers de l'économie circulaire



Son principe de fonctionnement en boucles fermées ou ouvertes permet de développer des écosystèmes territoriaux sobres, efficaces et durables. Les 7 piliers définis par l'ADEME (voir schéma ci-contre) sont autant de portes d'entrée pour atteindre ce résultat : extraction/exploitation et achats durables, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et recyclage.

L'économie circulaire est dorénavant une thématique incontournable dans l'élaboration des politiques globales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources, comme en témoignent l'adoption du Paquet économie circulaire au niveau européen le 22 mai 2018 et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020.

Modèles économiques

Selon Osterwalder et Pigneur¹, le modèle économique décrit la manière dont une structure gagne de l'argent dans la durée. Plus précisément, il représente l'ensemble des logiques et démarches de développement ainsi que les choix stratégiques permettant de créer, capturer et partager la valeur.

Ainsi, la proposition de valeur faite par une organisation à ses clients ou utilisateurs, et la manière dont elle mobilise ses compétences et celles de ses partenaires, lui permettent de créer de la valeur. Ses sources de revenus, et leur répartition constituent sa réponse pour capturer la valeur. Enfin, la structure de ses coûts et la distribution des revenus générés entre ses parties prenantes (actionnaires, salariés, fournisseurs, etc.) ainsi que les canaux déterminés pour faire connaître la proposition de valeur représentent sa solution pour partager la valeur créée. L'ensemble de ces éléments constituent son modèle économique. Ce dernier peut s'appréhender sous la forme d'un « business model canvas », outil permettant de cartographier et de structurer de façon cohérente les éléments clés d'un modèle économique.

Dans une économie linéaire, la création de valeur est issue d'une production basée sur des ressources matérielles, majoritairement non renouvelables, et d'une offre centrée sur la possession des produits. Par ailleurs, la concurrence accrue entre les acteurs économiques les incite à accélérer l'extraction des ressources naturelles afin d'augmenter les volumes vendus, souvent au détriment de la qualité des produits. Enfin, la mesure de la valeur est principalement liée à des facteurs de croissance économique voire exclusivement financière, et n'intègre pas nécessairement d'autres formes de valeur (telles que la valeur sociale, environnementale, l'innovation, la coopération, etc.).

En réponse à ces enjeux de raréfaction des ressources et aux limites du système de développement établi, de plus en plus de structures se démarquent du modèle classique, en innovant à l'une des étapes de création, capture, et partage de la valeur. Elles transforment ainsi les systèmes productifs et économiques.

Économie circulaire et nouveaux modèles économiques :

Pour accompagner la nécessaire transition économique et écologique, l'économie circulaire propose de nombreux leviers d'actions au travers de ses sept piliers. Par son approche transversale, elle favorise les dynamiques collaboratives, à même d'impulser de nouveaux modèles d'affaires, en particulier pour les entreprises, dans des logiques coopératives gagnant-gagnant. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération, ainsi que l'écologie industrielle et territoriale figurent à titre d'exemple parmi ces leviers.

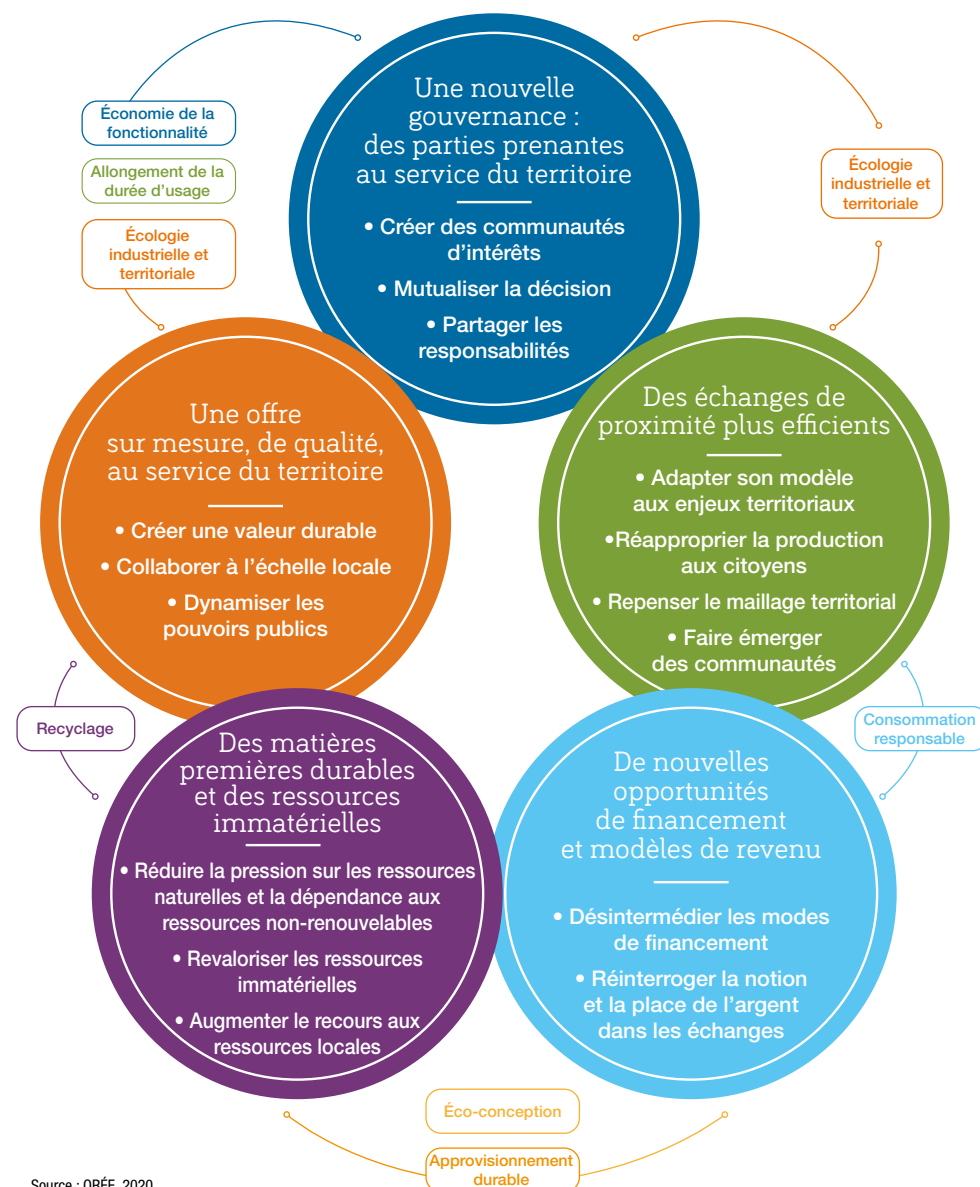
L'économie circulaire favorise ainsi l'émergence de nouveaux modèles économiques résilients, économes en ressources, davantage fondés sur des synergies de mutualisation ou de substitution, explorant de nouvelles formes d'économie (collaborative, fonctionnelle etc.) et produisant des effets utiles sur le territoire. En tentant de s'opposer à l'économie linéaire, les nouveaux modèles qui s'y rattachent peuvent concrètement concilier création de valeur, rentabilité économique et responsabilité écologique et sociétale.

Une multitude d'initiatives émerge à la croisée des chemins entre ces nouvelles façons de concevoir, de produire, de distribuer, de consommer, entraînant avec elles des modes de fonctionnement et de partage innovants. Ces projets, développés en tenant compte d'une utilisation rationnelle des ressources, assis sur des modes de conception et de procédés de production durables, associant offre de qualité, « consomm'action », tournés vers un fort ancrage local et une collaboration renforcée, sont autant de pistes pour réinventer notre économie.

En Île-de-France, les exemples sont légions. Ce recueil présente des illustrations concrètes de 15 projets démontrant ces synergies opérationnelles entre modèles économiques innovants et économie circulaire, selon cinq axes thématiques distincts :

1. Des matières premières durables et des ressources immatérielles ;
2. Des échanges de proximité plus efficaces ;
3. Une offre sur mesure, de qualité, au service du territoire ;
4. De nouvelles opportunités de financement et modèles de revenus ;
5. Une nouvelle gouvernance : des parties prenantes au service du territoire.

Économie circulaire et nouveaux modèles économiques

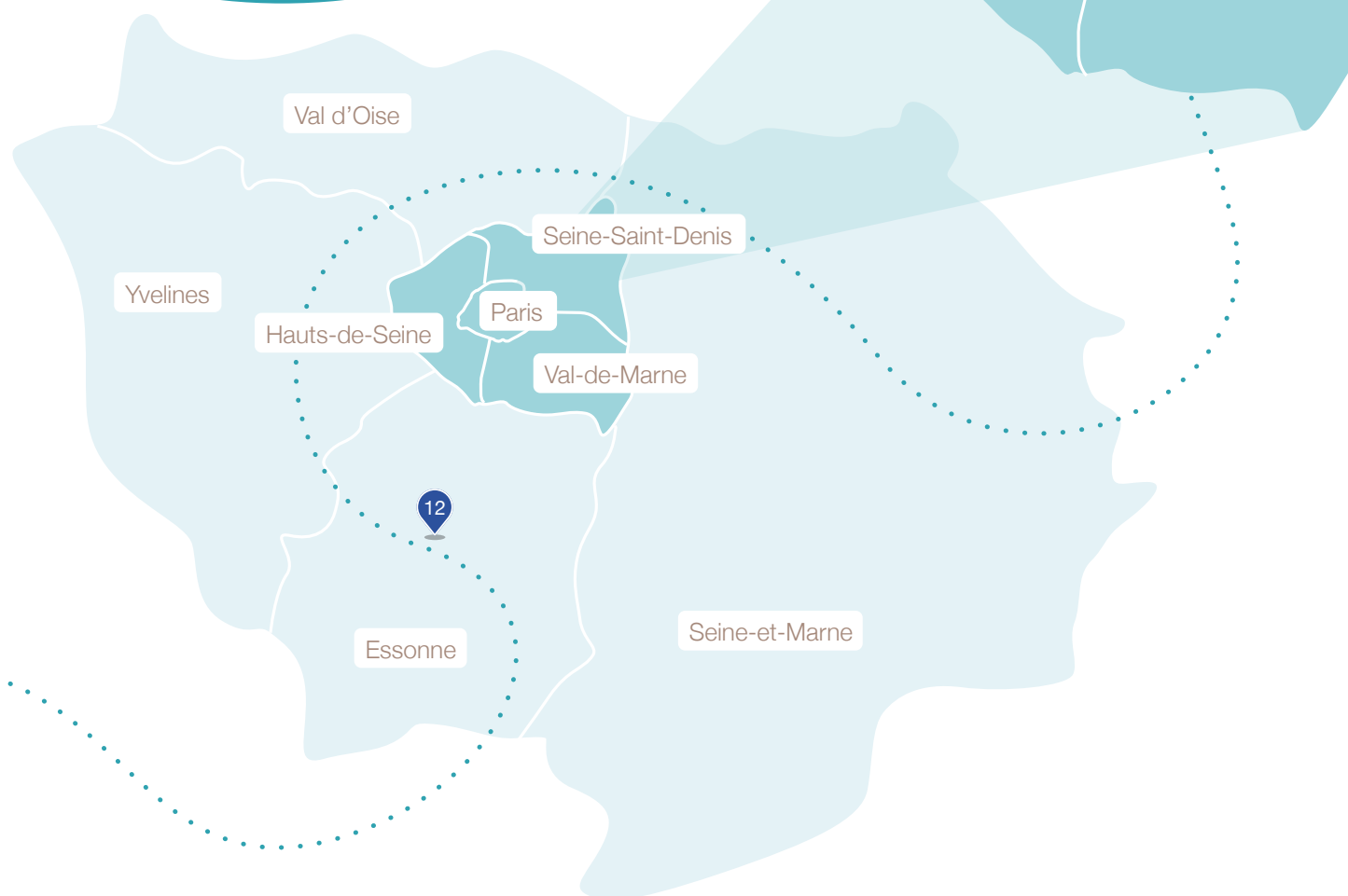


Source : ORÉE, 2020

15 initiatives

en Île-de-France

Chaque initiative comporte une fiche d'identité avec le porteur, la structure juridique, la date de création, les effectifs et les co-financeurs parmi les membres du comité francilien.



Des matières premières durables et des ressources immatérielles

- 1 Le Pavé p 14
- 2 Réseau Amistock p 16
- 3 KATABA p 18

Des échanges de proximité plus efficaces

- 4 Le Bocal p 22
- 5 Énergie Partagée p 24
- 6 La Cour Cyclerie p 26

Une offre sur mesure, de qualité, au service du territoire

- 7 Agilcare p 30
- 8 Les Deux Rives p 32
- 9 Eau de Paris p 34

De nouvelles opportunités de financement et modèles de revenu

- 10 Les Cigales p 38
- 11 La Boutique sans argent p 40

Une nouvelle gouvernance : des parties prenantes au service du territoire

- 12 Sésame Cœur d'Essonne p 44
- 13 Paris Nord 2 p 46
- 14 À travers fil p 48
- 15 Les Grains de Sel p 50

Des matières premières durables et des ressources immatérielles

La préservation des ressources naturelles est au cœur des modèles d'affaires qui se développent aujourd'hui. En prolongeant la durée d'usage des produits et en utilisant des ressources locales ou des matières premières issues du recyclage ou du réemploi, l'économie circulaire y contribue. Ces nouveaux modèles s'accompagnent aussi de l'émergence du concept de ressources immatérielles, créatrices de valeur.

Une pression sur les ressources naturelles réduite

La transition vers un modèle économique innovant implique souvent un changement significatif des modes de production, d'utilisation et de prise en charge de la fin de vie des biens et services. L'intégration des matières premières locales issues du recyclage dans les processus de production est centrale dans les stratégies d'éco-conception, qui visent à « faire mieux avec moins ». Le statut du déchet est alors repensé non comme l'aboutissement d'une chaîne de production linéaire mais comme une ressource et un maillon indispensable d'une chaîne de production circulaire. [LE PAVÉ]

Un maillage territorial repensé

Le don, rendant possible le réemploi, constitue un vecteur majeur d'allongement de la durée de vie des produits. Rendu accessible à tous, il permet à chaque citoyen de changer ses modes de consommation. L'optimisation du maillage territorial avec la création d'un réseau entre différents points de collectes offre à certaines démarches l'opportunité de prendre une nouvelle ampleur. [RÉSEAU AMISTOCK]

Des ressources immatérielles revalorisées

La circularisation des modèles économiques permet également de repenser la création de valeur, matérielle et immatérielle, ainsi que son partage entre les différentes parties prenantes d'un projet. Les ressources immatérielles telles que la valorisation d'un savoir-faire et sa transmission, le tissage de liens de confiance et de coopération ou encore la capacité d'innovation sont de plus en plus considérées comme des leviers majeurs de création de valeur, induits par l'économie circulaire. [KATABA]



Le Pavé



Réseau Amistock



KATABA





Le Pavé

- **Porteur :** SASMINIMUM
- **Structure juridique :** SAS
- **Date de création :** 2018
- **Effectif :** 10 salariés
- **Co-financeur(s) :** ADEME Île-de-France, Région Île-de-France



Le point de départ

Le Pavé naît d'un travail réalisé par quatre étudiants en architecture sur une école kenyane, située à proximité d'une déchèterie. L'objectif global du projet, la valorisation d'un gisement local de matériaux, motive en particulier l'équipe à récupérer et fondre des déchets plastiques présents sur site afin de pouvoir les exploiter de nouveau, pour des applications liées au bâtiment ou sur d'autres secteurs. Mus par leur volonté de modifier en profondeur le regard porté sur le déchet plastique en lui redonnant un sens, de l'usage, de la valeur, et conscients de la nécessaire transition du secteur du bâtiment, ils créent en 2018

SASMINIMUM, une entreprise qui récupère et transforme des déchets plastiques. Cette entreprise a pour objectif de produire, en intégrant cette matière première de recyclage, un matériau de construction : Le Pavé. Ce dernier présente des propriétés esthétiques et mécaniques suffisamment performantes pour de nombreuses applications : plans de travail, mobilier, plateaux... Il s'inscrit pleinement dans une logique d'éco-construction, et contribue à trouver un débouché aux 4,5 millions de tonnes de déchets plastiques générées en France¹ (donnée 2016).



Le projet

Afin d'assurer son approvisionnement en matières premières, Le Pavé collecte des déchets plastiques inexploités sur les gisements locaux de divers partenaires, allant de Lemon Tri à Veolia. Une fois les déchets collectés, des opérations de tri et de séparation, en particulier en fonction de la couleur et de la composition (différents grades de plastiques), sont effectuées. Cette étape, primordiale, permet de qualifier la matière première de recyclage et d'en anticiper l'usage et les applications.

Le plastique subit une thermocompression afin d'obtenir des plaques, qui sont

par la suite facilement manipulables. Elles peuvent en outre être aisément découpées, poncées, percées...

Le produit, intégrant la matière première de recyclage, est ensuite vendu à un réseau d'industriels, de designers ou d'architectes qui peuvent le décliner en un grand nombre d'applications selon leurs besoins (revêtements de sol, gradins, porte-savons, plans de travail pour cuisine, etc.). Avec ce matériau éco-conçu, Le Pavé peut donc couvrir une multitude de secteurs d'activité (du second œuvre chez le particulier à l'aménagement d'espaces publics).



L'entreprise a été pionnière dans la valorisation des déchets plastiques, ce qui leur a permis de remporter le prix Gabriel de l'association Live for good, qui récompense chaque année des projets innovants de l'entrepreneuriat social. Le Pavé a ensuite rejoint les incubateurs La Ruche, puis

Incoplex93. D'importants investissements ont été nécessaires à ce développement industriel. Dès lors, plusieurs partenariats ont été noués avec l'ADEME, la Région Île-de-France, BPI et France Active.



Réalisations et prochaines étapes

En janvier 2020, Le Pavé compte plus de 100 clients et lance son premier prototype industriel. En septembre 2020, ce sont plus de 5 tonnes de plastique qui sont transformées chaque semaine par l'entreprise.

Dans un futur proche, le développement de SASMINIMUM passera par l'augmentation de sa capacité de production. Consciente de ses très bonnes performances environ-

nementales, l'équipe veut devenir la référence européenne dans l'éco-cuisine, en créant une grande partie du mobilier nécessaire comme des plans de travail, des chaises ou des tables.

L'entreprise ambitionne ensuite d'installer plusieurs unités de production proches de 3 capitales européennes.



Le projet en chiffre

À travers Le Pavé, **5 tonnes** de plastique sont transformées chaque semaine en 2020.

1. WWF, Stoppons le torrent de plastiques, 2019.

CONTACT

Jim PASQUET

Co-fondateur et Directeur

06 24 67 73 73

jim.pasquet@sasminimum.com

www.sasminimum.com



Réseau Amistock

- **Porteur :** Emmaüs Défi
- **Structure juridique :** Association Loi 1901
- **Date de création :** 2007
- **Effectif :** 200 salariés
- **Co-financeur(s) :** Région Île-de-France, La Ville de Paris



Le point de départ

Fondée en 2007, l'association Emmaüs Défi lutte contre la grande exclusion. Les 150 salariés de son parcours d'insertion, cœur d'activité de la structure, exercent des métiers liés à la revalorisation des objets (collecte, tri, vente). Emmaüs Défi est également un laboratoire d'innovations sociales, qui expérimente de nouveaux dispositifs qui sont par la suite déployés à plus grande échelle.

Parmi les projets expérimentés, le réseau Amistock, lancé fin 2015, part du constat

que le don d'objets n'est pas optimisé sur le territoire parisien. Les individus peuvent avoir tendance à jeter, les points de collecte étant souvent éloignés des lieux de domicile ou de travail. Amistock a été créé pour faciliter le don d'objets à travers le développement de points de collecte bénévoles à l'échelle des quartiers parisiens. L'activité du réseau Amistock est d'allonger la durée d'usage des produits, par le réemploi, et d'en sécuriser le recyclage lorsque le produit n'est plus utilisable.



Le projet

Le réseau Amistock compte aujourd'hui une soixantaine de points de collecte, assez divers, aussi bien publics que privés.

Les deux principaux partenaires des Amistocks sont l'entreprise Bio c' Bon et la Ville de Paris, avec laquelle une convention a été signée : cinq mairies, deux maisons de la vie associative et citoyenne, et quatre centres sportifs sont ainsi à ce jour impliqués dans la démarche. Le réseau compte aussi des commerces indépendants de proximité, des particuliers et des sièges d'entreprises.

Les donateurs peuvent visualiser la carte du réseau sur la plateforme Internet : don.emmaus-defi.org. Le réseau peut récupérer tous types d'objets en bon état : livres, vaisselle, jouets, décoration, etc.

À partir d'un certain volume, des équipes de salariés en parcours d'insertion viennent récupérer les dons. Le fruit de la collecte est acheminé vers le chantier d'insertion d'Emmaüs Défi dans le 19^{ème} arrondissement, où se trouvent des ateliers de tri ainsi que deux magasins d'occasion, dont le plus grand Emmaüs de Paris.

La source de revenus principale provient de la vente des dons. En tant que chantier d'insertion, le chiffre d'affaires d'Emmaüs Défi représente 30% de son budget. Le réseau bénéficie également de l'aide de partenaires ponctuels tels que la fondation Bouygues Télécom, qui a soutenu le lancement de la plateforme en ligne de demande de dépôts.



Réalisations et prochaines étapes

L'impact du réseau Amistock est multiple. Ayant mis en place une solution de dons facile et optimisée, il répond à un réel besoin des parisiens. Par ailleurs, l'initiative crée des emplois en insertion autour d'une activité adaptée aux personnes ayant vécu un parcours de rue. Elle est également créatrice de ressources immatérielles comme la montée en compétences, la création de liens sociaux et l'inclusion.

Enfin, le réseau donne une seconde vie aux objets (réemploi pour les dons en bon état, recyclage pour les autres). Le textile, qui a une durée de vie courte, représente une part significative des dons. Seuls 20% à 30%

des dons de vêtements font l'objet d'un réemploi direct. Le reste des dons (décoration, livres, etc.) sont revendus quasiment à 100%. Sur le total des collectes, après le tri, le réemploi et la réparation, il reste environ 10% de déchets définitifs, redirigés vers leurs partenaires recycleurs. En 2019, 3 500 demandes uniques de collecte ont été réalisées sur la carte interactive des Amistocks à Paris.

Le réseau souhaite inspirer des initiatives régionales. Aujourd'hui, il cherche à développer de nouveaux partenariats, notamment au sein des entreprises avec une offre de boîtes à dons sur mesure.



Le projet en chiffre

De sa création à fin 2019, le réseau Amistock a collecté **42 000 cartons** et estimé **340 tonnes de dons**. Emmaüs Défi collecte quant à lui au total environ **1 200 tonnes de dons** par an.

CONTACT

.....
Philippine GARDE

Chargée de mission développement
et communication
pgarde@emmaus-defi.org



- **Porteur** : 4 associés
- **Structure juridique** : SAS
- **Date de création** : 2007
- **Effectif** : 3 salariés
- **Co-financeur(s)** : ADEME Île-de-France



Le point de départ

KATABA résulte de l'intérêt de son fondateur pour les questions économiques et sociales et de sa formation dans le design industriel, avec un goût marqué pour l'artisanat. Constatant qu'il n'existait pas sur le marché une offre de mobilier contemporaine et durable, Luc Monvoisin a créé KATABA, entreprise d'économie sociale et solidaire, fabricant de mobilier et reposant sur quatre principes fondateurs : l'éco-conception avec la réalisation d'analyses de cycle de vie, outil d'aide à la décision des designers ; l'*upcycling*¹ ; la fabrication en France, avec la valorisation des savoir-faire artisanaux et la relocalisation de la production ; le partage

équitable de la valeur, dans la lignée d'une politique toujours plus inclusive. KATABA crée également de la valeur immatérielle, avec l'amélioration continue du processus de valorisation des déchets et une création de données environnementales, ainsi que des dynamiques coopératives fortement ancrées sur le territoire. Aujourd'hui, l'entreprise produit un chiffre d'affaires sans toutefois être rentable, notamment du fait d'investissements conséquents pour les évaluations environnementales et le développement de produits circulaires. Elle projette de devenir rentable en 2021.



Le projet

L'ambition à la création de KATABA était double : travailler dans une logique de désintermédiation et partager la valeur entre les différentes parties prenantes. Toutefois, lors du lancement commercial en 2017, l'équipe mesure très vite les difficultés de la pénétration du marché B2B². Le modèle de l'entreprise a été repensé en intégrant des principes d'économie circulaire, en particulier l'éco-conception de ses produits. La marque décide de s'orienter en 2018 vers ce marché avec la création d'une gamme de mobilier de bureaux, en répondant à un appel à projets de l'ADEME Île-de-France sur le volet de l'éco-conception. Pour l'approvisionnement en matières premières, KATABA s'est d'abord

approchée des manufactures : la porcelaine à Limoges ou la tôlerie en Seine et Marne. L'entreprise a mis en place avec leurs designers partenaires une gouvernance partagée consultative qu'elle élargit à l'intégralité des parties prenantes de KATABA : par exemple, les designers de KATABA, qui ont un cahier des charges précis, ont un droit de regard sur les matériaux et les procédés mis en œuvre et les fournisseurs. Afin de réduire ses impacts environnementaux, l'entreprise a progressivement systématisé le recours à l'éco-conception dans l'élaboration de ses produits. KATABA bénéficiait du soutien croisé de trois incubateurs à l'expertise complémentaire : La Ruche a intégré l'entreprise dans l'éco-



système de l'ESS, Paris & co (l'incubateur de la Ville de Paris) lui assure un relais auprès des grands comptes, le Booster Circulaire — pour les Canaux et l'éco-

organisme Valdélia — lui permet d'accéder au secteur du réemploi et de nouer des partenariats avec les acteurs institutionnels.



Réalisations et prochaines étapes

Pour les projets futurs, KATABA travaille avec ARES (groupe d'insertion des personnes en situation d'exclusion) à une filière dédiée à la valorisation d'un déchet d'élément d'ameublement spécifique : le plateau de bureau. L'entreprise doit désormais centrer son action sur la massification du réemploi des déchets d'éléments d'ameublement, afin de les traiter à des prix plus compétitifs. Ce changement d'échelle a en particulier pour finalité la conception et le développement d'un nouveau bureau, fabriqué à partir de matériaux réemployés et réutilisés et qui puisse être vendu à un prix compétitif (< 350 € HT). L'entreprise cherche aujourd'hui un acheteur pour

ses soixante premiers bureaux. KATABA ambitionne également de poursuivre la réduction de l'impact environnemental de ses meubles via l'éco-conception et le recours à de nouveaux matériaux upcyclés, tout en assurant la croissance de son chiffre d'affaire. En outre, l'entreprise souhaite mettre en place dans un avenir proche un comité de gouvernance démocratique, espace d'échange sur leurs pratiques internes et externes avec leur écosystème. Enfin, elle cherche à identifier des secteurs à forts enjeux avec des gisements récurrents pour nouer de potentiels partenariats (comme le secteur du BTP, et les déchets de production des industriels).



Le projet en chiffre

Le bureau éco-conçu de la gamme KOMPA, dont le plateau est issu du réemploi, a réduit de 87% ses impacts sur le changement climatique par rapport à une référence moyenne du marché.

1. *Upcycling* : récupération et transformation de produits ou matériaux pour une qualité supérieure, contribuant ainsi à l'allongement de leur durée d'usage.
2. *Business to Business* : l'ensemble des transactions d'achat ou de vente entre entreprises (allant de la PME aux grands groupes internationaux), en France mais aussi à l'international. On peut aussi l'appeler commerce interentreprises.

CONTACT

Luc MONVOISIN

Fondateur

info@kataba.fr

www.kataba.fr

Des échanges de proximité plus efficaces

Misant sur des filières d'approvisionnement durable locales et favorisant des logiques de circuits courts et de proximité, l'économie circulaire permet de reconsidérer les échanges et les interactions entre les acteurs à l'échelle d'un territoire. Dans ce cadre, la mobilisation citoyenne et les synergies entre communautés d'acteurs sont souvent un corollaire de la réussite des projets.

Une réponse adaptée aux multiples enjeux territoriaux

Un retour des échanges à l'échelle locale est souvent associé à la mise en place de modèles économiques innovants. Cette prise en compte d'un « principe de proximité » permet de répondre à une multitude de besoins de façon adaptée, efficace et spécifique aux enjeux du territoire. La mise en place de circuits de proximité, corollaire d'un fonctionnement ancré sur le territoire, redonne du sens aux échanges. [LE BOCAL]

La réappropriation de la production par les citoyens

Cette relocalisation des échanges permet une véritable réappropriation de la valeur par les citoyens. Décentralisée et complexe dans les modèles économiques classiques, les citoyens peinent à s'en emparer. À l'inverse, les circuits courts rendent la production de biens et de services plus accessible et saisissable. Les citoyens deviennent alors des acteurs positionnés sur de forts enjeux, tels que l'énergie. [ÉNERGIE PARTAGÉE]

L'émergence de communautés dans des lieux bâtis sur des dynamiques d'économie circulaire

Les communautés d'acteurs construites autour de visions et de projets communs émergent de plus en plus des logiques d'économie circulaire appliquées au territoire local. De tels lieux de partage de l'espace invitent les citoyens à des solutions et des modes de vie alternatifs en questionnant leurs habitudes de consommation ou de déplacement par exemple. Il s'agit de projets collectifs, en forte interaction avec le territoire qu'ils occupent, basés sur la coopération, la mutualisation des savoirs et des savoir-faire. [LA COUR CYCLETTE]



Le Bocal



Énergie Partagée



La Cour Cycliste





Le Bocal

- **Porteur :** RAPID
- **Structure juridique :** Régie de quartier
- **Date de création :** 2018
- **Effectif :** 4 salariés dont 2 en insertion, une dizaine de bénévoles



Le point de départ

La naissance du Bocal repose sur plusieurs constats rencontrés sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine en Seine-Saint-Denis. La sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et la logistique des invendus y sont peu développées, ce qui entraîne d'importants gisements de déchets alimentaires. De plus, la commune a un centre-ville très étalé et présente une offre relativement faible et très disséminée de cafés et de restaurants. Enfin, sa population, exposée à un taux de chômage avoisinant les 40%, connaît pour partie des problèmes de santé, notamment en lien avec l'alimentation.

Face à ces constats, la Régie de Quartier Pierrefittoise d'Insertion et de Développement (RAPID), qui œuvre pour le vivre ensemble et l'insertion dans la commune depuis 2009, a décidé de créer le restaurant solidaire « Le Bocal ». Son objectif est de récupérer et redistribuer des denrées alimentaires encore consommables aux habitants du quartier, au sein d'un lieu dédié et inclusif, dans lequel les repas sont préparés par des salariés en insertion.

8 commerces et entreprises sont partenaires de ce projet.



Le projet

Le Bocal, s'appuyant sur les dispositions réglementaires de la loi Garrot¹, collecte auprès des grandes surfaces ou des commerces de bouche partenaires leurs invendus alimentaires. Leur association à d'autres produits permet de cuisiner des repas complets et équilibrés. Afin de compléter les revenus liés à l'activité de restauration, Le Bocal propose un service de traiteur, toujours à base d'invendus alimentaires, ciblant pour cette activité des entreprises partenaires ou des événements. Dans cette commune enclavée, Le Bocal mène également une action de création de lien social et de sensibilisation, en

permettant aux habitants de se retrouver et d'échanger autour du gaspillage alimentaire et du plaisir de cuisiner ensemble.

Ainsi, Le Bocal développe des outils de communication à visée éducative dans le restaurant. Il organise également des ateliers « antigaspi » autour de l'alimentation durable, de la compréhension des dates de péremption ou encore de la gestion des déchets alimentaires. Toutes ces actions ont pour objectif d'impliquer et de mobiliser les habitants et les citoyens autour de leur alimentation et également de les inciter à s'orienter vers des modes de consommation plus durables.



Réalisations et prochaines étapes

Le Bocal sert une vingtaine de repas par jour. En 2019, ses activités ont permis d'éviter 22 tonnes de déchets alimentaires.

À terme, le développement de l'activité de traiteur constitue une véritable priorité pour la régie de quartier puisqu'elle permettra de pérenniser le modèle économique du restaurant, en diversifiant ses cibles. De plus, Le Bocal envisage d'élargir son offre en créant de nouveaux points de vente

et en proposant des bocalux consignés qui seront vendus à l'Université de Seine-Saint-Denis.

Cette diversification nécessitera un besoin de main d'œuvre et un gisement accru de denrées alimentaires. C'est pourquoi Le Bocal souhaite nouer de nouveaux partenariats, aussi bien avec des grandes et moyennes surfaces, qu'avec des entreprises du territoire.



Le projet en chiffre

80% des repas proviennent d'invendus alimentaires.

1. Depuis cette loi, les surfaces de vente de plus de 400 m² doivent signer une convention de partenariat avec une association d'aide alimentaire.

CONTACT

.....
David FLEURQUIN
Chargé de Projet Insertion
et Recyclage Alimentaire
07 83 84 84 93
projets@rq-rapid.org





Énergie Partagée

- **Porteur :** Énergie Partagée
- **Structure juridique :** Association Loi 1901
- **Date de création :** 2015
- **Effectif :** 2 salariés
- **Co-financeur(s) :** Région Île-de-France



Le point de départ

Le réseau régional Île-de-France de l'association Énergie Partagée a vu le jour en 2015, année de la COP 21 à Paris. L'objectif est de soutenir et d'accompagner les projets d'énergie renouvelable portés par des citoyens et des collectivités, afin d'opérer une réappropriation et une décentralisation de l'énergie en Île-de-France. L'énergie a été trop longtemps un domaine d'expertise pointu qui ne permettait pas aux citoyens qui le souhaitent de directement s'y impliquer, Énergie Partagée a pour ambition de faire changer ce paradigme.

En produisant localement l'énergie consommée par les franciliens, les projets d'énergie citoyenne rendent possible les circuits courts de l'énergie. En effet, la proximité entre les installations de production et les sources de consommation permet à l'électricité de rapidement trouver un exutoire. Ainsi, les déperditions énergétiques liées au transport d'électricité, qui peuvent aller jusqu'à 10% de l'électricité produite¹, sont réduites. Ces projets s'intègrent donc dans une démarche d'économie circulaire, puisqu'ils contribuent à un approvisionnement durable en énergie.



Le projet

Énergie Partagée œuvre pour le développement d'une source d'énergie durable et locale via le développement de centrales photovoltaïques en soutenant les projets, du stade d'idée jusqu'à la phase d'exploitation, et en accompagnant les citoyens à monter leurs sociétés porteuses de projet. La complexité des dossiers d'installations photovoltaïques peut être un véritable frein à l'initiative ; un soutien spécialisé est donc nécessaire. Pour répondre à cette problématique, Énergie Partagée accompagne les porteurs de projets sur des aspects techniques, juridiques ou économiques et leur propose de nombreux outils capitalisés dans le réseau national (280 projets) ainsi que des informations sur les dispo-

sitifs régionaux de financement. Énergie Partagée peut également compter sur le soutien politique et financier de l'ADEME Île-de-France et de la Région Île-de-France pour mobiliser les collectivités sur le sujet de la transition énergétique. Une fois le projet finalisé, la production d'électricité générée est vendue, selon le prix fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie, puis injectée dans le réseau. Dès lors l'électricité sera consommée au point de demande le plus proche. Certains projets en autoconsommation peuvent également être accompagnés par Énergie Partagée, même s'ils nécessitent une adaptation conséquente du modèle économique par le porteur de projet puisque l'électricité n'est



pas réinjectée dans le réseau. L'association contribue également à la sensibilisation du grand public pour diffuser le modèle des coopératives d'énergie citoyenne et essaimer les projets réalisés. Ainsi, l'énergie

devient un sujet tangible, plus accessible pour les habitants qui peuvent se représenter concrètement la phase de production.



Réalisations et prochaines étapes

Actuellement, Énergie Partagée compte 23 projets en cours de réalisation dans la région Île-de-France, majoritairement photovoltaïques. L'association a réalisé de nombreuses sessions de formation pour les citoyens, afin qu'ils acquièrent les outils nécessaires au développement d'installations de production d'énergie. Les premiers projets d'Énergie Partagée, réalisés aux

Lilas, à Cachan et à Paris dans le 20^{ème} arrondissement, serviront de vitrine pour des activités de sensibilisation à destination des citoyens et des collectivités. L'objectif est de mettre en évidence la réussite des projets réalisés afin qu'ils inspirent de nouveaux projets, pour continuer de porter la transition énergétique citoyenne en Île-de-France.



Le projet en chiffre

Énergie Partagée Île-de-France estime que la production annuelle pourrait atteindre **4 000 MWh** d'ici 2022, les centrales installées étant actuellement en attente de raccordement. Cette production correspondrait à la consommation estimée de **838 foyers** français en moyenne².

1. Connaissance des Énergies, d'après RTE

2. En se basant sur la consommation moyenne d'un foyer français en 2018, de 4 770 kWh. Prix-Elec, d'après RTE.

CONTACT

Alexandra LAFONT

Animatrice Régionale Île-de-France

07 84 52 93 37

alexandra.lafont

@energie-partagee.org

www.energie-partagee.org





La Cour Cyclette

- **Porteur :** Myriam Goujane
- **Structure juridique :** Association Loi 1901 et SARL
- **Date de création :** 2017
- **Effectif :** 7 salariés
- **Co-financeur(s) :** Région Île-de-France



Le point de départ

La Cour Cyclette est le produit d'une conviction personnelle. Ou comment un mécanicien, spécialisé dans les motos, infléchit son activité en tenant compte des enjeux de transition écologique en recentrant son entreprise sur l'entretien et la réparation d'un mode de transport plus doux : le vélo. Afin de mobiliser les habitants du quartier autour de ce projet et lui donner une assise locale, un café associatif a été ouvert à côté de l'atelier de réparation. Tiers-lieu dynamique, la Cour Cyclette promeut également les circuits courts et les échanges de proximité auprès des habitants du Val-de-Marne, dans le domaine de l'alimentation, en s'appuyant

sur son offre de mobilité douce. Située sur un territoire urbain dense - historiquement lié au transport de marchandises vers la capitale, la Cour Cyclette développe une offre de transport alternative aux véhicules thermiques traditionnels en mettant en place, au-delà d'une offre de réparation de vélos, des activités de cyclo-logistique. Le projet en cours prévoit de déployer 10 triporteurs au sein du réseau d'utilisateurs, pour réaliser un parcours annuel total de 72 000 km. Ces actions permettent à la Cour Cyclette de créer un modèle économique viable, entièrement basé sur la transition écologique.



Le projet

La Cour Cyclette propose une offre liée au développement d'une mobilité douce via la réparation, la vente et la location de vélos, en partenariat avec l'agence de concertation de l'aménagement des nouveaux quartiers d'Ivry Port. Cette activité permet à l'entreprise d'aider les habitants du quartier à redécouvrir leur territoire et d'échanger autour de l'allongement de la durée de vie et d'usage des vélos. Cette sensibilisation contribue à repenser leur façon de se déplacer.

En complément de cette activité la Cour Cyclette œuvre en faveur de l'alimenta-

tion durable dans ce secteur. Elle propose d'une part, un service de livraison traiteur à vélo pour les événements de proximité, et d'autre part, elle organise des marchés zéro déchet avec des produits de saison et issus de circuits courts. Ces rassemblements sont un véritable succès dans le quartier puisqu'ils réunissent une communauté hétérogène d'acteurs autour des problématiques de l'alimentation durable. Ceux-ci sont en particulier sensibilisés aux problématiques de la provenance ou de coût réel des aliments (production, transport, transformation).



Les activités alimentaires de la Cour Cyclette représentent désormais la majeure partie des revenus de la structure. Afin de pérenniser les emplois créés sur les différents secteurs d'activité, des partenariats ont été noués avec le département du

Val-de-Marne, la Région Île-de-France et l'Université de Créteil. Ils ont pour objectif de dupliquer les solutions proposées par la Cour Cyclette à de nouveaux quartiers et de les diffuser vers de nouveaux territoires.



Réalisations et prochaines étapes

La Cour Cyclette réalise un chiffre d'affaires annuel de 200 000 €, ce qui lui a permis de créer des emplois qualifiés et non délocalisables. L'entreprise promeut la logistique urbaine et l'utilisation des mobilités douces à l'intérieur du campus de l'Université de Créteil, afin d'accompagner le site à la réduction de son empreinte carbone. La Cour Cyclette développe également

des projets avec de jeunes adolescents sur l'appropriation et le partage de l'espace public entre les différents usagers.

La structure a pour ambition de multiplier son chiffre d'affaires par 3 au cours des prochaines années, tout en continuant de créer un maximum d'emplois ancrés dans la transition vers une économie circulaire.



Le projet en chiffre

La Cour Cyclette a créé en 2 ans **4 nouveaux emplois** pour la transition écologique.

CONTACT

Myriam GOUJJANE

Fondatrice

06 43 94 16 77

myriam@courcyclette.org

www.courcyclette.org



Une offre sur mesure, de qualité, au service du territoire

La prise en compte des enjeux d'économie circulaire dans l'évolution des modèles économiques, et plus particulièrement l'efficacité dans l'utilisation des ressources, fait le plus souvent émerger une offre proposant des biens ou services de qualité.

La création de valeur associée, aussi bien économique qu'environnementale ou sociale, s'ancre à la fois dans la durée et sur le territoire.

L'économie circulaire créatrice de valeur durable

L'éco-conception, pilier de l'économie circulaire, implique une économie sur les ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit. Elle constitue un puissant levier de transition vers de nouveaux modèles économiques, au même titre que l'économie de la fonctionnalité ou l'éco-innovation. L'offre devient alors adaptable et évolutive selon le territoire sur lequel elle s'applique et à travers le temps. [AGILCARE]

Le quartier circulaire : la collaboration des acteurs à l'échelle locale

La proximité des acteurs opérant sur un même territoire favorise la mise en place de réflexions autour de problématiques communes et l'émergence de solutions plurielles. Les démarches d'écologie industrielle et territoriale, basées sur une approche systémique et intégrée et favorisant les synergies de mutualisation ou de substitution, sont susceptibles d'entraîner une optimisation des coûts et une amélioration de la qualité des biens ou services adaptés aux besoins des acteurs. [LES DEUX RIVES]

L'économie circulaire créatrice de valeur durable

La transition d'un territoire vers l'économie circulaire peut également passer par l'implication et le soutien des pouvoirs publics. Ceux-ci orientent et aident à la conversion vers des pratiques plus durables comme l'optimisation de l'utilisation des ressources. [EAU DE PARIS]



Agilcare



Les Deux Rives



Eau de Paris



- **Porteur** : Aline Maréchaux et Pascal Colné
- **Date de création** : 2017
- **Effectif** : 4 salariés
- **Structure juridique** : SAS



Le point de départ

Face à la difficulté de conserver un prix compétitif tout en répondant aux enjeux environnementaux de la construction, Aline Maréchaux et Pascal Colné, architectes, ont fondé en 2014 une société dont l'offre porte sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la construction bois et la réalisation de bâtiments pilotes préfabriqués en bois en anticipant leur recyclabilité et leur réversibilité. La démarche portée par Agilcare permet de réaliser des projets transitoires en proposant des bâtiments réemployables.

Le succès de « La Maison Qui Déménage® », habitation transitoire, facilement montable et démontable, a permis à Agilcare d'obtenir de la visibilité sur ses constructions modulaires. L'objectif de l'entreprise est de proposer un immobilier pérenne et adaptable aux contraintes d'un territoire. Agilcare propose une alternative au modèle économique standard de l'immobilier en permettant à un bâtiment d'être perçu et valorisé comme un gisement futur de matériaux réemployables.



Le projet

Agilcare apporte à ses clients son expertise en construction bois et intègre, dès la conception d'un projet, la possibilité de réemploi des éléments constitutifs du bâtiment et tient compte en amont de leur devenir sur l'ensemble du cycle de vie. L'éco-conception est donc au cœur de l'activité de l'entreprise. Le principal matériau utilisé pour la fabrication des éléments est le bois, issu de filières durables et en circuit court, transportable et re-conditionnable. Agilcare mise sur la qualité environnementale de son offre, une proposition de valeur intégrant qualité architecturale, confort et flexibilité.

En tant qu'ensemblier, Agilcare réunit autour de chaque projet un consortium de sous-traitants. Bien qu'utilisant des

éléments constitutifs standardisés - afin de favoriser leur réemploi, chaque bâtiment est unique et conçu pour répondre aux différents besoins exprimés par les clients, que ceux-ci portent sur des équipements publics, des logements ou des bureaux.

Lauréat de plusieurs appels à projets sur le thème de la ville de demain ou de la réduction de l'impact environnemental du secteur de la construction (Région Île-de-France, ADEME...), Agilcare souhaite mettre son savoir-faire au service de la transition écologique vers un urbanisme plus résilient. Agilcare se positionne en particulier auprès des écoles et des logements transitoires, et les associe en amont, dans le cadre de son modèle économique innovant, afin qu'ils bénéficient de bâtiments performants



et éco-conçus. Aujourd'hui l'entreprise souhaite accélérer son changement d'échelle et cherche à nouer des partenariats de co-développement afin de pouvoir porter des projets de plus grande envergure.



Réalisations et prochaines étapes

Réinterrogeant la notion d'immobilier, Agilcare a pu travailler avec succès pour Habitat & Humanisme, la Garenne Colombes, ou encore l'APHP¹, en proposant à chaque fois des bâtiments évolutifs, renouvelables et, tenant compte de l'évolution des changements d'usage ou de contraintes (climat/réglementations...).

Au total, c'est une quinzaine de bâtiments qui ont été construits depuis 2014. À terme, Agilcare souhaite accompagner

les donneurs d'ordre dans leur transition environnementale, en proposant son savoir-faire dans la construction en bois éco-responsable, et veut supporter les maîtrises d'ouvrage qui cherchent à mettre en œuvre une nouvelle vision de la construction.

Considérant que l'économie de la fonctionnalité fait partie intégrante des solutions environnementales à déployer dans le secteur du bâtiment, Agilcare souhaite se renforcer dans ce domaine.



Le projet en chiffre

Le taux de réemploi des bâtiments construits par Agilcare est de 90%.

1. Assistance publique – Hôpitaux de Paris

CONTACT

Aline MARÉCHAUX
Présidente

nano@agilcare.co
www.agilcare.co





Les Deux Rives

- **Porteur** : RATP et Ville de Paris
- **Effectif** : 2 salariés
- **Structure juridique** : Partenariat
- **Co-financeur(s)** : La Ville de Paris
- **Date de création** : 2017



Le point de départ

Dès 2012, la RATP a souhaité mutualiser la collecte des déchets papiers et cartons de ses bureaux en partenariat avec d'autres structures situées à proximité. Elle fait alors face à une variété de niveaux de connaissances et de maturité sur le sujet. En 2015, profitant de la tenue des États Généraux de l'Économie Circulaire, la RATP et l'Agence d'Écologie Urbaine de la Ville de Paris échangent sur la mise en place de telles synergies inter-entreprises. Les deux structures, dont les locaux sont respectivement situés sur deux rives opposées de la Seine, décident de réaliser un diagnostic de l'existant (pratiques en place, nature

et volume des déchets de papiers/cartons de bureaux). Cette première phase est suivie d'une étape de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du territoire. Plusieurs projets de mutualisation émergent, portés par les différentes structures locales intéressées par la démarche. La proximité géographique de tous les acteurs facilite la prise en compte des besoins génériques ou spécifiques des acteurs, collectivement et individuellement. Des solutions mutualisées peuvent alors se dégager et fournir des réponses collectives adaptées aux besoins communs sur le territoire.



Le projet

Liées par une convention de partenariat, la RATP et la Ville de Paris mettent en place six groupes de travail, qui rassemblent les représentants de structures présentes dans le quartier, publiques comme privées. Les groupes de travail traitent de la mutualisation des déchets, la gestion des emballages, la mobilité douce (vélo), la mobilité partagée (co-voiturage), le partage d'espaces et l'événementiel. Les objectifs de chaque groupe de travail consistent à identifier des solutions qui se traduiront opérationnellement sur le site. En moins de six mois, les réflexions et les besoins identifiés relatifs à la mutualisation des

déchets ont abouti à la mise en place de la toute première déchetterie fluviale de la Ville de Paris. Le quartier circulaire des Deux Rives organise également plusieurs journées de sensibilisation à destination de nouvelles structures afin de les intégrer dans la démarche et de bénéficier le cas échéant, de leurs bonnes pratiques déjà mises en œuvre. Bien que le projet soit conjointement coordonné par la Ville de Paris et la RATP, chaque structure partenaire contribue à son développement : des locaux partagés sont par exemple mis à disposition par un des partenaires. Le projet a également permis l'organisation d'ateliers de sensibilisation



thématiques, comme ce fut le cas lors de la semaine du Défi Interentreprises « Paris se met au verre ». La démarche des Deux Rives est financée à part égale par la Ville de Paris et la RATP, qui ont chacune alloué un budget à l'opération. Le projet opérationnel

issu des travaux d'un groupe de travail sera toutefois supporté financièrement par la ou les structure(s) porteuse(s). Des contributeurs externes peuvent venir compléter certains financements.



Réalisations et prochaines étapes

En moins d'un an, le quartier des Deux Rives a permis de réaliser 9 projets autour de ses 6 axes de travail. Face au succès de la déchetterie fluviale, qui a permis de collecter 15 tonnes de déchets et de réduire de 83% les émissions de GES par rapport à une collecte classique, le projet des Deux Rives prévoit de répéter l'opération. La réussite opérationnelle des projets est essentielle puisqu'elle permet aux partenaires, principalement du secteur tertiaire, de pérenniser

cette démarche d'économie circulaire et ce dans un contexte sanitaire peu propice aux rencontres physiques. Enfin, les porteurs des Deux Rives souhaiteraient ancrer la démarche dans un modèle d'autogestion et créer, dans cet objectif, une association dédiée. Son mode de gouvernance devra être adapté en y associant l'ensemble des parties prenantes investies dans ce modèle coopératif d'écologie territoriale.



Le projet en chiffre

Le quartier des Deux Rives a fédéré **19 acteurs** autour de **9 projets**.

CONTACT

Nathalie JAROSZ et Anita RAVLIC

Porteuses du projet

contact@lesdeuxrives.fr

www.lesdeuxrives.paris



- **Porteur** : Eau de Paris
- **Date de création** : 2009
- **Structure juridique** : EPIC
- **Effectif** : 950 salariés



Le point de départ

Eau de Paris mène des actions de protection de la ressource hydrique depuis 30 ans. La structure accompagne les agriculteurs vers des systèmes agricoles qui protègent la qualité de l'eau. Le projet dynamise le territoire au travers d'une démarche multi-partenaire impliquant une nouvelle gouvernance de la valeur. Celle-ci combine plusieurs leviers complémentaires que sont le soutien financier, l'aide opérationnelle et l'expertise de pointe.

L'accompagnement financier s'est traduit initialement par le déploiement de mesures d'aides nationales sur le territoire. Malgré de bons premiers résultats, les agriculteurs se sont peu à peu désinvestis de ces disposi-

tions à partir de 2014, invoquant l'inadéquation entre les enjeux locaux et les dispositifs de soutien.

Pour répondre à des enjeux environnementaux croissants, Eau de Paris a développé un régime d'aides propre, qui tient compte des défis posés aux territoires et aux acteurs locaux.

Le dispositif d'aides, co-construit avec les agriculteurs franciliens, est ambitieux vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de l'eau et désormais davantage adapté aux besoins des agriculteurs. Les soutiens visent à promouvoir une agriculture durable, qui protège l'eau et fournit une alimentation saine sur le territoire.



Le projet

Le projet s'appuie sur une série de mesures ciblant chacune 3 grands types d'exploitation (grande culture, polyculture-élevage et agriculture biologique) avec des cahiers des charges spécifiques. L'ensemble du processus d'instruction, de contrôle et de paiement des dossiers est assuré par Eau de Paris.

Un agriculteur candidat dispose de 5 ans pour faire parvenir son dossier qui, une fois accepté, l'oblige à respecter le cahier des charges pendant 6 à 7 ans. Il s'engage alors à adopter un mode de production moins

impactant sur l'environnement, par exemple en réduisant, voire en supprimant, les intrants chimiques. Eau de Paris fournit un appui technique gratuit afin de faciliter le processus de transition.

Doté d'un budget total de 47 millions d'euros, le projet contribue à la transition vers des modes de production plus durables, en améliorant la qualité de la ressource en eau, mais aussi en favorisant la biodiversité sur les exploitations.

En complément du régime d'aides, Eau de Paris accompagne le développement



des filières et des débouchés des productions durables, notamment en circuits courts (par exemple, la construction d'une collaboration entre un collectif d'agriculteurs et les cantines scolaires parisiennes).



Réalisations et prochaines étapes

Eau de Paris continuera de suivre la qualité de l'eau de manière fine, afin d'évaluer le plus précisément possible les effets du dispositif sur celle-ci.

Le dispositif a reçu un accueil favorable de plusieurs dizaines d'agriculteurs, la signature des premiers contrats étant prévue pour le second semestre 2020. Ces premiers engagements permettront d'alimenter la dynamique de territoire en renforçant encore les réseaux d'agriculture durable et en capitalisant sur les premiers retours d'expérience réussis.

Sur toute la durée du projet, Eau de Paris se donne pour objectif la transition de 100 à 200 exploitations vers des systèmes agricoles durables, qui protègent l'eau.

Cette initiative permet la transition d'un modèle économique consommateur de ressources vers un modèle prônant la sobriété. Il est également créateur de valeur extra-financière comme l'amélioration de la qualité de l'eau et la création de dynamiques coopératives ancrées sur le territoire.



Le projet en chiffre

À terme, **25 000 hectares** devraient être concernés par ce dispositif.

CONTACT

Antoine SZADECZKI

Coordinateur de projets

07 84 45 55 86

antoine.szadeczki@eaudeparis.fr

www.eaudeparis.fr



De nouvelles opportunités de financement et modèles de revenus

Dans un système de financiarisation accru, de plus en plus de modèles de financement alternatifs et résilients émergent, au sein desquels le citoyen occupe une place centrale.

Ces opportunités, dont certaines relèvent de l'économie circulaire, se proposent de ramener la finance au rang d'outil au service de projets concrets, œuvrant en faveur de la transition écologique, et créateur de valeur pour l'écosystème. Les modèles économiques qu'elle permet de consolider élargissent les enjeux à d'autres critères que les seuls objectifs financiers.

Désintermédier les modes de financement au service de projets citoyens

Les nouveaux modèles économiques offrent également l'opportunité de réfléchir à d'autres modes de financement et de nouvelles façons de créer de la valeur. La simplification des démarches de financement passe notamment par une désintermédiation, afin de faciliter l'accès plus direct à des fonds pour les structures œuvrant activement en faveur de l'économie circulaire. La place accordée au citoyen peut y être centrale : celui-ci maîtrise davantage ses investissements, de manière plus transparente, et peut même contribuer plus directement au développement de projets. Au-delà du financement de projets, certaines initiatives citoyennes promeuvent un accompagnement global des structures porteuses en les suivant sur le long terme. [LES CIGALES]

Aborder une réflexion sur la valeur et repositionner la place de l'argent dans les échanges

La redéfinition même de la valeur et de sa création doit s'apprécier dès le début de toute démarche visant à faire évoluer son modèle économique. Refondre la nature des échanges, repenser les orientations et le partage de la valeur, intégrer les notions de bénéfices collectifs plus qu'individuels, autant de démarches qui amènent à repenser la chaîne de valeur d'une structure. Les citoyens peuvent être les acteurs de ce type d'inflexion au sein de communautés d'acteurs, qui viennent mettre en perspective les actes de consommation courants avec les enjeux environnementaux et d'écocitoyenneté. [LA BOUTIQUE SANS ARGENT]



Les Cigales



La Boutique sans argent



Les Cigales

- **Porteurs :** Mickaël Barth et Carine Julien
- **Structure juridique :** Association Loi 1901
- **Date de création :** 1989
- **Effectif :** 2 salariés
- **Co-financeur(s) :** La Ville de Paris



Le point de départ

Le premier club CIGALES¹ a vu le jour à Paris en 1982 dans l'objectif de financer et d'accompagner l'ouverture d'un restaurant parisien, toujours en activité. Suite à la réussite de ce projet, plusieurs clubs Cigales indépendants se sont créés sur le territoire francilien.

L'association des Cigales Île-de-France les a regroupés en 1989, afin de structurer et de consolider l'offre d'accompagnement de nombreux projets, notamment en lien avec l'économie circulaire (ressourceries, entreprises de valorisation de rebuts alimentaires, épiceries locales et zéro déchets, etc.). Environ 140 entreprises ont

été financées depuis en Île-de-France par les clubs Cigales. Les clubs Cigales favorisent la mise en place de circuits courts d'épargne solidaire, via des relations directes entre porteurs de projet et citoyens-investisseurs.

L'investissement de ces derniers ne se limite pas au volet financier : leur implication tout au long du projet est également le moyen d'y apporter leurs propres compétences et savoir-faire. Le soutien de l'association permet aux porteurs de projet de réaliser des levées de fonds plus rapidement qu'en passant par des acteurs traditionnels.



Le projet

Lorsqu'un citoyen décide de s'investir, il rejoint ou crée un club Cigales, indivision composée de 5 à 20 individus. Chaque membre épargne un montant libre, dont la somme constitue le capital de départ du club.

L'association organise 5 fois par an des Bourses aux projets pour mettre en lien des porteurs de projet (d'économie sociale et solidaire, économie circulaire, développement durable) à la recherche de financement et d'accompagnement avec les citoyens des clubs Cigales. Suite à ces rencontres, chaque club se réunit et les membres choisissent conjointement les

entreprises ou les associations qu'ils vont soutenir. Chaque club est autonome dans son processus de prise de décision. L'investissement par plusieurs clubs sur un projet unique est également possible.

Des partenariats financiers avec des structures tierces peuvent se nouer (par exemple avec la banque éthique La Nef, les plateformes de financement en ligne, etc.).

Le club Cigales est amené à entrer au capital d'une structure sélectionnée, les membres du club étant systématiquement sollicités pour accompagner son développement (comptabilité, communication, RH, etc.). Un club Cigales dure au total 10 ans.



Pendant les 5 premières années, les membres épargnent et le club investit dans plusieurs projets. Les 5 dernières années, l'activité d'épargne et d'investissement

s'arrête ; mais le club continue d'accompagner et de faire un suivi régulier des projets qu'il a soutenus financièrement.



Réalisations et prochaines étapes

Reposant sur un mode de financement citoyen et engagé, les Cigales réunissent actuellement 250 cigaliers actifs en Île-de-France, répartis dans 20 clubs Cigales. En 2019, les clubs ont épargné 78 300 € et en ont réinvesti 49 000 €.

L'accompagnement humain des clubs Cigales permet un échange de connaissances et de compétences entre cigaliers et porteurs de projets, un soutien continu, des

aides ponctuelles, le partage d'un réseau qui in fine renforce la stabilité de l'entreprise.

L'association a pour objectif d'être plus visible et d'encourager la création de nouveaux clubs Cigales dans les différents territoires de l'Île-de-France, pour permettre à tout un chacun de s'investir auprès de projets locaux d'économie solidaire et circulaire.



Le projet en chiffre

80% des entreprises accompagnées par les clubs Cigales existent toujours après 3 ans² d'activité.

1. Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire
2. Selon le calcul réalisé sur la base des entreprises soutenues par les Cigales

CONTACT

Bérangère DARTAUX
Coordinatrice Régionale
06 49 07 59 19
coordination@cigales-idf.asso.fr
www.cigales.asso.fr





La Boutique sans argent

- **Porteur :** Julie Hebting
- **Structure juridique :** Association Loi 1901
- **Date de création :** 2013
- **Effectif :** 30 bénévoles
- **Co-financeur(s) :** Région Île-de-France, La Ville de Paris



Le point de départ

La Boutique sans argent est un lieu de don ouvert au grand public qui se définit comme un magasin gratuit. Tout citoyen peut venir y déposer des objets et en prendre d'autres sans contrepartie monétaire ou matérielle, dans le cadre d'un modèle économique basé sur le don et sur la gratuité.

Chaque citoyen pouvant se trouver à tout moment dans une situation particulière et être amené à devoir donner ou prendre des objets, la Boutique sans argent décline une offre de réemploi des objets, ouverte à des

publics divers au sein de différents lieux physiques favorisant le lien social. Ce modèle, qui repose sur l'éco-citoyenneté, l'inclusion et la gratuité, trouve son équilibre financier grâce au soutien public mais également à la vente de prestations à des entreprises. L'implication de ses membres bénévoles y est particulièrement marquée, en particulier lors des nombreux ateliers que la structure anime.



Le projet

La Boutique sans argent a en premier lieu pris la forme d'un événement éphémère et temporaire parisien. Rapidement, elle ouvre un premier lieu, à la Gare de Reuilly, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Une convention d'occupation de deux ans lui est accordée, permettant à la structure de tester son concept. Les résultats dépassent les objectifs : sur un prévisionnel de 5 000 visites la première année, elle en enregistre finalement près de 30 000.

Parallèlement se constituent des stands éphémères, comme au Mobilab de Bobigny en 2019. Depuis 2017, la Boutique possède un local fixe sur Paris (25 000 visiteurs par an) au 2 rue, Édouard-Robert dans le 12^{ème}. Les sources de financement sont variées. On y trouve :

- Des subventions issues des collectivités (par exemple, Est Ensemble) pour l'organisation et l'animation d'ateliers de sensibilisation au réemploi, à l'upcycling et à l'économie circulaire ;
- Des prestations proposées aux entreprises (par exemple, une opération ciblant les acteurs économiques, menée au sein de la Banque de France) sur les enjeux de l'économie circulaire (animation d'ateliers et sensibilisation) ;
- Des aides reçues dans le cadre d'appels à projets et de concours sur les sujets de réemploi et d'économie circulaire (*Reader's Digest*) ;
- Le soutien, par la Fédération des acteurs de la solidarité des différents ateliers, de la Boutique sans argent ;



- Les dons de particuliers, via les consommations à la cafétéria à prix libre située dans les locaux de la boutique.

La structure a également noué des partenariats hors Île-de-France, (par exemple, le Magasin pour Rien, implanté en Alsace) qui viennent inspirer et consolider son modèle.



Réalisations et prochaines étapes

La Boutique sans argent affiche un taux de réemploi proche de 100%. Les objets jugés trop abîmés sont orientés vers les filières de recyclage adaptées.

Marque visible, enseigne médiatique, la Boutique sans argent revendique actuellement près de 80 000 visites sur son site internet depuis sa création. La moitié des visiteurs (physiques ou en ligne) est parisienne, l'autre se situe en province de façon relativement homogène selon les régions. Près d'une cinquantaine de

lieux reprenant le modèle économique de fonctionnement et de gouvernance de la Boutique sans argent se sont créés en dehors de la capitale.

1 à 2 ateliers par semaine y sont respectivement organisés : les thèmes abordés traitent régulièrement des enjeux liés au réemploi, à la réutilisation et au recyclage. À Paris, la Boutique dans le 12^{ème} arrondissement accueille environ 25 000 visiteurs par an.



Le projet en chiffre

Entre 120 000 et 150 000 objets sont réemployés par an grâce à la Boutique sans argent.

CONTACT

Julie HEBTING
Présidente

contact@laboutiquesansargent.org



Une nouvelle gouvernance : des parties prenantes au service du territoire

L'application des principes de l'économie circulaire à des modèles économiques établis permet de repenser ces derniers, en innovant en particulier sur la manière de fonctionner des organisations, en interne et avec leur écosystème. Les modes de gouvernance sont amenés, de fait, à évoluer.

L'économie circulaire, créatrice de communautés d'intérêt

L'économie circulaire, par son approche transversale et souvent locale, favorise les liens entre des acteurs d'un territoire dont les intérêts communs ou complémentaires font émerger la nécessité de nouveaux modes de coordination et de gouvernance. Cette conception élargie des parties prenantes composant l'écosystème d'une organisation permet ainsi de bâtir des projets fédérateurs et inclusifs permettant d'aborder des sujets complexes à une échelle globale. [SÉSAME CŒUR D'ESSONNE]

Un fonctionnement mutualisé de la décision

Par son approche systémique des problématiques se posant à une communauté d'acteurs, l'économie circulaire favorise l'émergence de solutions mutualisées. Ainsi, la mise en commun des ressources, parfois au sein d'une structure dédiée, s'accompagne d'une montée en compétences sur des sujets spécifiques, comme la prévention et la gestion des déchets sur une zone d'activité : une organisation basée sur des synergies inter-entreprises et sur les principes de l'écologie industrielle et territoriale permet une optimisation des flux, la mutualisation des besoins et la réduction des coûts pour les acteurs engagés dans la démarche. [PARIS NORD 2]

La « hiérarchie horizontale » : organisation favorisant le partage de responsabilités et créatrice de lieux de vie et de travail

Les limites observées des modes d'organisation standards, de type hiérarchie verticale, ont eu pour effet de faire émerger de nouvelles pratiques de gouvernance, plus collégiale. Ces modes de fonctionnement privilégient une circulation de l'information à l'ensemble des membres qui portent le projet et dont l'implication est renforcée. La voix de chaque individu ou entité individuelle représentée, compte dans les prises de décision. [À TRAVERS FIL, LES GRAINS DE SEL]



Sésame Cœur d'Essonne



Paris Nord 2



À travers fil



Les Grains de Sel





Sésame Cœur d'Essonne

- **Porteur :** Agglomération Cœur d'Essonne
- **Structure juridique :** Consortium
- **Date de création :** 2019
- **Effectif :** environ 10 salariés répartis entre les 50 partenaires



Le point de départ

Le projet Sésame Cœur d'Essonne se construit autour du projet pilote de la Ferme de l'Envol¹. Mise en œuvre sur une ancienne base aérienne de 300 ha cédée par l'État en 2015, cette ferme repose sur un partenariat entre la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, propriétaire des terrains, des agriculteurs locaux, responsables de l'exploitation et un collectif de partenaires économiques, publics et associatifs. « Sésame Cœur d'Essonne » est un projet plus large, sur 10 ans, qui inclut la Ferme

de l'Envol et ambitionne de couvrir tous les domaines du champ à l'assiette et de pérenniser le métier d'agriculteur sur le territoire. Sésame Cœur d'Essonne souhaite, à travers une gouvernance multipartite, proposer une dynamique territoriale nouvelle en faveur d'une agriculture économiquement viable, respectueuse de l'environnement, qui promeut un approvisionnement durable et la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs.



Le projet

Face au nombre décroissant d'agriculteurs sur le territoire, la formation de nouvelles générations, ainsi que leur accompagnement vers de nouveaux modèles de développement, sont plus que jamais nécessaires. Le projet Sésame Cœur d'Essonne ambitionne de développer une agriculture performante, autonome sur le plan financier, afin de conserver une véritable valeur sur le territoire. Pour ce faire, il s'appuie sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production alimentaire à la consommation. Pour couvrir un champ d'action aussi large, Cœur d'Essonne s'est entourée d'environ 50 partenaires privés, publics ou institutionnels. Cette diversité de structures permet de coupler soutien opérationnel et expertise de pointe.

Le projet amorce et soutient ainsi la transition vers des pratiques agricoles durables en aidant les agriculteurs à trouver du foncier, à lever les contraintes techniques, et à sécuriser leurs modèles économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En développant de nouveaux modes d'approvisionnement et de distribution, le consortium contribue également au changement des pratiques alimentaires des consommateurs, principe au cœur des démarches d'économie circulaire. Enfin, en actionnant les leviers nécessaires aux économies d'échelle, à la mutualisation d'équipements et de moyens et en mobilisant les acteurs adéquats, Sésame Cœur d'Essonne impulse une transition agricole collaborative à la hauteur des enjeux. Il développe



notamment des outils numériques destinés aux agriculteurs, mutualisant les chaînes logistiques d'approvisionnement. Pour mener à bien ce projet de grande ampleur, 75 millions d'euros sont mobilisés sur 10 ans. Répartis à 85% en investissements majoritairement privés, ils sont par

exemple issus de restaurants, petites entreprises, AMAP, agriculteurs et particuliers pour la Ferme de l'Envol, et à 15% en subventions, dont la moitié résulte du dispositif Territoires d'Innovation mis en place par l'État.



Réalisations et prochaines étapes

Sésame Cœur d'Essonne accompagne désormais plusieurs fermes sur le territoire, qui bénéficieront du retour d'expérience de la première ferme pilote, Ferme de l'Envol. Véritable espace d'innovation à la fois écologique, via des activités comme le maraîchage ou l'arboriculture, et économique grâce à sa garantie d'un juste niveau de rémunération aux agriculteurs, la Ferme de l'Envol constitue un nouveau modèle

de ferme viable sur le long terme. Dans un futur proche, l'amélioration du volet production alimentaire constitue l'axe majeur de développement. L'agglomération poursuit des objectifs ambitieux avec en 2027 celui d'atteindre 100 fermes, qui produiront 10% de la nourriture locale en agriculture biologique et approvisionneront 50% de la restauration collective en produits biologique et locaux.



Le projet en chiffre

Sésame Cœur d'Essonne compte développer 18 actions du champs à l'assiette accompagnées par l'État – Territoires d'Innovation² via le dispositif.

1. La Ferme de l'Envol apparaît dans le livrable du comité francilien de 2019 « Économie circulaire & alimentation : des initiatives franciliennes pour tous les goûts ».
2. L'appel à projet « Territoires d'innovation » a retenu 24 territoires lauréats dans le cadre du Grand Plan d'Investissement. Ils bénéficient d'un financement de l'État à hauteur de 450 millions d'euros.

CONTACT

**Isabelle CIEKANSKI
et Étienne MONPAYS**

Responsables du Projet Sésame
i.ciekanski@coeuressonne.fr
e.monpays@coeuressonne.fr
[www.coeuressonne.fr/
grands-projets/sesame.html](http://www.coeuressonne.fr/grands-projets/sesame.html)



- **Porteur** : Paris Nord 2 Gestion
- **Structure juridique** : GIE¹
- **Date de création** : 1981
- **Effectif** : 12 salariés
- **Co-financeur(s)** : Région Île-de-France
ADEME Île-de-France



Le point de départ

Le parc d'activité Paris Nord 2 a vu le jour, en 1970, sur 300 hectares de terrain. Pour assurer sa gestion, trois associations ont été créées : l'Association Foncière Urbaine (AFU), l'Association Paris Nord 2 Entreprises (APN2E) et l'Association des Restaurants Interentreprises de Paris Nord 2 (ARPNI). Ces 3 entités sont gérées et coordonnées par Paris Nord 2 Gestion qui en assure la gouvernance et mutualise les fonctions. Aujourd'hui, Paris Nord 2 représente 550 entreprises et 22 000 salariés.

Cette gestion commune, ainsi que le caractère enclavé de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), favorisent la mise en œuvre de démarches mutualisées, sur les principes de l'Écologie Industrielle et Territoriale, à travers le développement d'alternatives de mobilité, l'entretien des espaces verts et l'émergence de dynamiques d'économie circulaire comme pour la gestion des déchets.



Le projet

C'est en 2015 que la question de la mutualisation des déchets émerge sur la ZAC. Initialement, chaque entreprise qui s'installe assure de façon autonome la gestion de ses déchets en contractualisant avec un prestataire privé. S'emparant du sujet, le GIE initie un processus de consultation des entreprises, dont plusieurs constats émergent : le sujet de la gestion des déchets reste en premier lieu une obligation réglementaire difficile à appréhender par les entreprises. Le parc accueille par ailleurs une grande diversité d'entreprises dont le niveau de maturité sur ces questions est extrêmement varié. Enfin, les entreprises majoritairement favorables à une gestion collective des déchets par Paris Nord 2 Gestion, restent réservées concernant le surcoût

d'une telle gestion mutualisée. Forte de ce constat, Paris Nord 2 Gestion leur a proposé une solution optimisée, en prenant en charge, via une équipe dédiée, la mise en place de contrats de collecte et de traitement. La première phase a consisté à identifier et analyser les différents flux de matières et de déchets présents sur le parc. À terme, le GIE souhaite développer les contrats tripartites liant l'entreprise, le GIE et le prestataire de traitement de déchets. Ce nouveau modèle permettrait au GIE d'assurer d'une part le suivi des déchets, d'autre part d'adapter la nature des contrats afin d'optimiser la gestion et le traitement des déchets, au double bénéfice des entreprises de la ZAC et des opérateurs de traitement. Ce nouveau modèle est bien



accepté par ces derniers, favorables à cette évolution. Le GIE promeut également, par ce type de démarches, de nouvelles synergies inter-entreprises et révèle à celles-ci de nouveaux exutoires (ex : ressourceries).

Des synergies gagnant-gagnant ont vu le jour, tels que les échanges opérés entre des entreprises disposant de systèmes de chauffage au bois et celles dépositaires de nombreux déchets de bois de palette.



Réalisations et prochaines étapes

Le travail de Paris Nord 2 Gestion permet désormais d'avoir une vision plus globale sur les déchets générés par certaines entreprises de la ZAC, qui peuvent constituer des flux intéressants pour d'autres entreprises. Les premiers résultats, positifs, de la reprise des contrats par le GIE, méritent de s'inscrire dans le temps, car une réduction des coûts et une amélioration du taux de recyclage sont attendus. Parallèlement à ce premier travail, l'identification des déchets et l'analyse des différents flux de matières effectuées par le GIE a permis d'établir un plan d'action. Le parc abrite enfin un « pôle matière » muni d'une plateforme de massification de certains types de déchets : les entreprises générant de faibles volumes de déchets

spécifiques ont la possibilité de les orienter vers la plateforme où ils sont regroupés. Après massification, le parc a la responsabilité de trouver les exutoires de traitement (cas de recyclage de D3E). Un autre pôle « mobilité » est en cours de construction, avec un point d'accueil et d'information promouvant les services de mobilité aux usagers. Les modes de transports alternatifs à la voiture sont en effet favorisés dans le parc, notamment par la proposition d'un service de vélos avec une assistance électrique. Les transports collectifs ont augmenté de 84% entre 2014 et 2019 et une voie de bus exclusive traverse à présent le parc.



Le projet en chiffre

85% des entreprises implantées sur le parc d'activité se déclarent prêtes à rejoindre la démarche collective des déchets de Paris Nord 2 Gestion.

1. Groupement d'Intérêt Économique

CONTACT

Steeven BRILLANT
Directeur Études et Services
s.brillant@parisnord2.fr



À Travers Fil

- **Porteur :**
Un collectif de 12 associés
- **Structure juridique :**
Association Loi 1901
- **Date de création :** 2015
- **Effectif :** 4 salariés
- **Co-financeur(s) :**
Région Île-de-France,
La Ville de Paris



Le point de départ

À Travers Fil est le fruit de la rencontre de menuisiers fortement investis dans l'Économie Sociale et Solidaire. L'initiative est partie du constat qu'il n'existait pas à Paris d'atelier permettant d'avoir une pratique collective de la menuiserie et de l'ébénisterie au sein d'un espace de travail partagé, de transmission de savoir-faire artisanaux.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans une approche d'économie circulaire avec un souci particulier porté à l'approvision-

nement durable : le bois est issu à 50% du réemploi et 50% de forêts locales gérées durablement. Le projet a été soutenu par la Ville de Paris avec le programme Fabriquer à Paris qui vise à relocaliser les activités de production au sein de la ville, en facilitant notamment l'accès au foncier et en offrant une bonne visibilité aux initiatives.

L'association a démarré à petite échelle, dans un atelier situé dans le 18^{ème} arrondissement de Paris.



Le projet

L'activité principale d'À Travers Fil est la fabrication de mobilier sur-mesure et écologique, de la conception à la réalisation, par l'équipe de menuisiers salariés.

Au-delà de cette activité, À travers Fil se veut être un atelier collectif ouvert aux amateurs comme aux professionnels, administré de manière horizontale et démocratique.

Il s'agit également d'un lieu d'apprentissage et de formation au travail du bois qui provient de forêts durables ou qui est issu du réemploi. Le lieu est ouvert à tous avec des ateliers organisés régulièrement.

Le projet fonctionne grâce à des modes de financement croisés : la vente de meubles finance en majeure partie l'association. Ils sont vendus principalement à des partenaires institutionnels, d'autres associa-

tions ou entreprises de l'ESS. Par ailleurs, l'association perçoit des subventions d'équipement de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France. La gouvernance de À Travers Fil se structure autour de l'autogestion.

Un collectif d'administration composé de 12 personnes - les salariés, menuisiers et administrateurs bénévoles - gère de manière collégiale l'association. Ce CA est également ouvert aux membres de l'association qui ne sont pas administrateurs mais qui souhaitent s'impliquer ou observer : toutes les parties prenantes sont les bienvenues. Chaque membre porte la responsabilité juridique. Les décisions sont prises en consensus avec la possibilité d'un vote à majorité simple en cas de blocage



décisionnel. Le modèle d'auto-gestion repose sur la communication et la circulation efficace de l'information.

Une réunion hebdomadaire fixe les tâches opérationnelles et une réunion stratégique a lieu une fois par trimestre.



Réalisations et prochaines étapes

En 2019, À Travers Fil a connu un déploiement de ses activités, avec un déménagement en fin d'année au sein de locaux plus grands, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Dans le cadre de cet accroissement d'activité, À Travers Fil souhaite développer son volet atelier et formation, en proposant de nouveaux modules. L'équipe a pour objectif de renforcer le nombre de cours hebdomadaires dans un futur très proche. L'association envisage de devenir un organisme de formation. Aujourd'hui, si la vente de

meubles représente 80% de son budget, l'association souhaite que chacune de ses trois activités représente un tiers de son futur budget.

Enfin, à terme, l'offre de formation proposée par À Travers Fil vise à intégrer 100% de bois issu du réemploi. Ils sont accompagnés dans cette démarche par Les Canaux et Valdela dans le cadre du programme Booster Circulaire. Des intermédiaires tels que Co-Recyclage, le 104 ou Phénix assurent la mise en contact avec des acteurs qui souhaitent se débarrasser de leur bois.



Le projet en chiffre

En 2019, **6 stages** d'initiation à la menuiserie ont été organisés, soit **36 stagiaires formés**.

CONTACT

Sylvestre COUZON
Menuisier – Responsable d'atelier
Île-de-France
contact@atraversfil.org





Les Grains de Sel

- **Porteur** : Sébastien Moireau
- **Structure juridique** : SCIC¹
- **Date de création** : 2019
- **Effectif** : 5,5 salariés, 1200 sociétaires
- **Co-financeur(s)** : La Ville de Paris



Le point de départ

Le projet des Grains de Sel s'inspire de la Bellevilloise de 1877, grande coopérative de biens communs qui rassemblait jusqu'à 15 000 sociétaires dans les années 1920. En novembre 2019, un supermarché coopératif est créé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, avec pour ambition de fédérer les habitants du quartier autour d'une volonté commune d'avoir accès à une alimentation

plus durable et de favoriser le vivre ensemble autour d'actions d'éducation populaire.

Constituée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à but non lucratif, Les Grains de Sel propose dans son supermarché des produits résultant des choix propres des sociétaires, une large place étant réservée aux circuits courts et à l'approvisionnement durable en denrées alimentaires.



Le projet

Le sociétariat des Grains de Sel est composé de consommateurs, de salariés, d'associations, d'entreprises, de producteurs locaux, de collectivités locales et d'un collège de soutien.

Lors des assemblées générales, chaque sociétaire est amené à prendre part aux décisions de la structure, notamment dans les investissements et grandes orientations. Les choix des produits vendus en magasin, en particulier en fonction de leur provenance, sont déterminés tout au long de l'année par les sociétaires en conscience. Plus de 3 000 références sont proposées, dont plus de 220 produits en vrac, et réparties sur les 610 m² du magasin.

Le projet des Grains de Sel a bénéficié du retour d'expérience de la Louve, supermarché coopératif fondé en 2016 (9 000 sociétaires) pour structurer son offre, confirmer son modèle et diversifier très vite la

nature de ses produits. De nouveaux partenariats ont récemment vu le jour, animés par des ambitions sociales : des réfrigérateurs coopératifs ont par exemple été disposés à la sortie du magasin afin de stocker dans de bonnes conditions des produits destinés à des associations d'aide alimentaire.

En rejoignant les Grains de Sel, le sociétaire s'engage à verser une cotisation de 100 €, ou de 10 € pour les moins fortunés au titre de la solidarité favorisant ainsi la mixité sociale (cotisation récupérable lors de son départ de la coopérative) et à travailler 3h par mois pour assurer le bon fonctionnement du supermarché. En contrepartie, il bénéficie d'un accès aux nombreux ateliers et conférences qui y sont organisés, ainsi qu'à des produits de qualité, respectant majoritairement les critères d'approvisionnement durable, souvent proposés à des prix de vente inférieurs aux produits



équivalents distribués en grande surface classique. Le capital social de la structure et un apport supplémentaire de l'ordre de 600 000 € ont été nécessaires pour permettre le lancement des Grains de Sel. Ce dernier résulte de prêts délivrés par des banques

coopératives et éthiques et du soutien de la Ville de Paris dans le cadre de l'appel à projet portant sur l'alimentation pour tous, le développement de circuits courts et la démocratisation des pratiques zéro déchet, dont la structure a été lauréate en 2019.



Réalisations et prochaines étapes

Après seulement quelques mois d'existence, le projet des Grains de Sel a réuni 1 200 sociétaires, qui y ont cumulé 6 000 h de bénévolat. Ce très bon démarrage devrait permettre au supermarché d'être bénéficiaire d'ici 2 à 3 ans. Ce succès nourrit plusieurs ambitions, en particulier l'essaimage du modèle. Les Grains de Sel aide actuellement à ce titre un collectif citoyen à ouvrir leur propre coopérative sous forme de SCIC, en première couronne. Il s'agit également pour la

structure de se doter d'un logiciel de gestion des sociétaires et de diversifier ses activités : les porteurs envisagent par exemple de créer une coopérative dédiée à l'écomobilité en milieu hyper-urbain, de dispenser des formations sur la permaculture et l'éco-construction. Ils évaluent aussi la possibilité de créer une nouvelle structure, associative, dans l'objectif de stimuler les pratiques de don des denrées alimentaires et de promouvoir la valorisation des bio-déchets.



Le projet en chiffre

Après 6 mois d'existence, le supermarché coopératif a réalisé un chiffre d'affaires mensuel de **128 000 €**.

1. Société Coopérative d'Intérêt Collectif

CONTACT

Sébastien MOIREAU

01 71 76 67 36

sebastienlgds@gmail.com

www.lesgrainsdesel.fr

Le comité francilien de l'économie circulaire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAÏSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Direction régionale et
interdépartementale
de l'environnement et
de l'énergie
d'Ile-de-France



LES CANAUX

